

Paris, le 1^{er} décembre 2021

**Direction de l'enseignement,
de l'orientation et de la formation**

Dossier suivi par Jean-Pierre AVRIL
jean-pierre.avril@diplomatie.gouv.fr
tél : +33 (0)1 53 69 31 57

A l'attention des cheffes et chefs
d'établissement,

NOTE D'INFORMATION

Objet : prix de l'action éco-déléguée de l'année

P.J. : Annexe : règlement du concours « Prix de l'action éco-déléguée de l'année »

Le prix de l'action éco-déléguée vise à **faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués** dans les établissements scolaires.

Pour sa deuxième édition, les élèves des établissements français à l'étranger sont autorisés à participer. Vous trouverez, en annexe, le règlement du concours.

L'AEFE se charge de la sélection des trois représentants des établissements français à l'étranger qui sera transmise au ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Au niveau des zones géographiques

Un jury de zone est réuni pour examiner les candidatures et sélectionner une vidéo par catégorie (école, collège, lycée), en associant notamment les élèves éco-délégués du comité EDD de zone.

Les choix de chaque zone seront transmis à l'Agence.

Au niveau de l'Agence

Un jury de l'Agence est réuni pour examiner les candidatures reçues et sélectionner parmi les lauréats de zone une vidéo gagnante par catégorie.

A titre indicatif, le jury de l'Agence est composé d'un président ou d'une présidente, de référents EDD de zone, d'inspecteurs, d'éco-délégués, de représentants de partenaires de l'AEFE.

Calendrier prévisionnel (sous réserve de modification)

Novembre 2021	Ouverture du concours
Jusqu'au 31 mars 2022	Envoi à l'Agence des candidatures sélectionnées par chaque zone
Avril 2022	Jury EFE de l'Agence
Jusqu'au 4 mai 2022	Transmission de la sélection EFE au ministère
Mai 2022	Jury national du MENJS
Juin 2022	Annnonce du palmarès national et remise des prix

Les éventuelles demandes de précisions sont à adresser à edd.aefe@diplomatie.gouv.fr.

Bien cordialement,
Rozenn LE GUENNEC
DEOF